

Quelles sont les aides disponibles ?

Sur l'ensemble du territoire deux dispositifs sont disponibles :

- la **prime à la conversion**, dont l'objectif est d'inciter à remplacer un véhicule ancien et polluant par un véhicule plus récent et moins polluant;
- le **bonus écologique** dont l'objectif est d'encourager l'acquisition d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable dont l'autonomie électrique est supérieure à 50 km.

D'autres dispositifs, spécifiques à certaines régions ou agglomérations existent également. Référez-vous aux sites listés au dos de ce support pour les identifier.

Qui peut en faire la demande ?

Particuliers et entreprises peuvent solliciter les différentes aides dont le montant est spécifique selon :

- le demandeur,
- certaines conditions de ressources,
- le véhicule acquis (pour le bonus comme pour la prime)
- le véhicule mis au rebut (pour la prime à la conversion),

La prime à la conversion concerne les véhicules mis au rebut ci-dessous.

Le véhicule mis au rebut est un **voiture particulière** (VP) ou une **camionnette** (CTTE). Il a été **acquis depuis au moins 1 an. Immatriculé en France**, dans une série normale, il est **non gagé et couvert par une assurance** en cours de validité **depuis au moins 1 an** à la date de sa remise pour destruction ou à la date de facturation du nouveau véhicule. Il est **remis pour destruction dans les 3 mois précédant ou les 6 mois suivant la facturation du nouveau véhicule** à un centre "véhicules hors d'usage" (VHU) agréé ou à une installation agréée de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage.

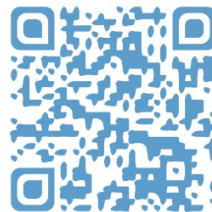


**Avant
2006**

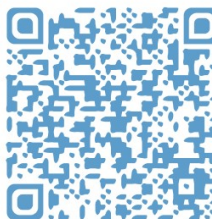
**Avant
2011**

Les sites incontournables sur les aides

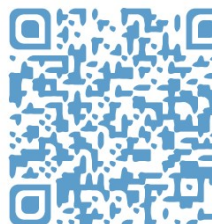
⇒ Le site du gouvernement a été mis à jour depuis la parution des nouveaux textes. Vous pouvez accéder directement à la page présentant le bonus écologique depuis le 1er juin 2020 en suivant le QR-code ci-contre ou bien à cette adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34014>. Sur cette page vous trouverez un lien concernant la prime à la conversion



⇒ Le site je-roule-en-electrique.fr mis en place fin 2019 a mis à jour sa page concernant les aides. Vous pourrez y accéder grâce au QR-Code ci-contre ou bien à cette adresse : <https://www.je-roule-en-electrique.fr/beneficiezd-aides-pour-lachat-de-votre-voiture-electrique-13>



⇒ Le site BEEV recense les aides régionales. Mis à jour en mai 2020 vous pourrez y accéder grâce au QR-Code ci-contre ou bien à cette adresse : <https://beev.co/financement/aides-regionales-voitures-electriques/>



⇒ **Pour les professionnels de l'automobile** vous trouverez des informations sur le site du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) accessible via le QR-Code ci-contre ou bien à cette adresse : <https://www.cnpa.fr/>



Plan de soutien à l'automobile

Pour une industrie verte et compétitive

Les aides à l'achat d'un véhicule

acoze France

Adhérez à ACOZE France, nous vous offrons un kit de bienvenue comprenant un lot de disques de courtoisie et un badge de recharge FRESHMILE



<https://acoze.org/>

zeroemission@acoze.org



<https://blog.acoze.org/>



<https://www.facebook.com/Acoze-471737262962950/>



<https://twitter.com/acozeFrance>

QUOI

QUI



Voiture particulière (VP)

Véhicule utilitaire léger (VUL)

2 ou 3 roues, quadricycles (catégorie L) électriquesVP
21 à 50 g CO₂ + Autonomie > 50km21 à 50 g CO₂> 50 g CO₂

VUL



Les véhicules (VP et CTTE) **Crit'air 2** immatriculés après le 1/09/2019 ainsi que les véhicules immatriculés avant mars 2020, ceux immatriculés à l'étranger avant d'être immatriculé en France, et ceux accessibles en fauteuil roulant **n'émettant pas plus 109 g/km de CO₂** (au lieu de 137) sont éligibles à la prime de 3000 €

SURPRIME Zone Faible Emission (ZFE **)

PERSONNES PHYSIQUES - RFR* / PART

< À 18 000 €

80% du prix
Max. 5 000 €

5 000 €

1 100 €

80% du prix
Max. 5 000 €

1 500 €

3 000 €

5 000 €

> À 18 000 €

2 500 €

5 000 €

100 €

2 500 €

1 500 €

0 €

5 000 €

PERSONNES MORALES

2 500 €

5 000 €

100 €

2 500 €

1 500 €

0 €

5 000 €

2 000 € maximum

Répartis entre état
et collectivité territoriale

2 000 € maximum

LES VALEURS DES PRIMES CI-DESSUS SONT VALABLES POUR LES 200 000 PREMIÈRES DEMANDES. POUR LE BONUS ÉCOLOGIQUE CI-DESSOUS LE MONTANT REVIENDRA À 6 000 € APRÈS LE 31/12/2020



VP <= 45 000 €

VP < 60 000 €

VP > 60 000 €

VUL : au-delà de 60 000 €

Véhicule à Hydrogène : au-delà de 60 000 €

Véhicule Hybride Rechargeable avec
autonomie > 50 km

7 000 € jusqu'au 31/12/2020

3 000 €

0 €

3 000 €

3 000 €

2 000 €

5 000 €

3 000 €

0 €

3 000 €

3 000 €

2 000 €